



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la mobilisation contre les réserves d'eau (appelées « méga-bassines » par les opposants) se tenant actuellement sur la commune de Melle (79) et les perspectives d'actions violentes à l'instar de celles réalisées à Sainte-Soline en mars 2023,

145 agriculteurs déposent plainte, le 18 juillet 2024, auprès du Procureur de la République de Niort contre le maire de Melle, Monsieur Sylvain GRIFFAULT, lequel a mis à disposition des commandos anti-bassines un terrain qui leur servira de camp de base, voire de zone à défendre (ZAD).

Plusieurs milliers de manifestants, venant de toute l'Europe, sont attendus et menacent d'ores et déjà de « désarmer les bassines », autrement dit de les détruire.

Avant ces destructions craintes, les 145 plaignants s'estiment d'ores et déjà victimes : victimes d'un préjudice moral causé par le harcèlement psychologique et les menaces quotidiennes qu'ils subissent ; victimes également d'un préjudice matériel puisqu'ils ne peuvent pas travailler librement ces prochains jours, la préfecture ayant expressément décidé de placer le territoire sous haute surveillance en raison des risques forts d'atteinte aux biens et aux personnes.

Ils considèrent que le maire de Melle participe à ce préjudice en permettant l'organisation de ce rassemblement menaçant, par la mise à disposition d'un terrain « camp de base ».

On ne peut pas impunément aider les casseurs, faire venir des commandos radicalisés de toute l'Europe, leur donner un camp de base, permettre l'instauration d'un contexte particulièrement anxiogène et menaçant sans en assumer la responsabilité.

Le Parquet est donc saisi de ces faits et de cette plainte ce jeudi 18 juillet 2024. Il appréciera les suites à donner.

Fait à MIGNALOUX-BEAUVOIR, le 18 juillet 2024